

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE**Banque de l'Habitat**

Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis

La banque de l'Habitat informe sa clientèle, ses actionnaires et le public qu'elle s'est acquittée de ses obligations vis-à-vis de l'administration fiscale consécutives au redressement dont elle a été l'objet en mai 2011 pour la période 2006-2009.

En effet, en date du 28 décembre 2011 un règlement a été effectué d'un montant de 8,5 millions de dinars représentant le montant convenu et concrétisant un arrangement partiel conclu le 16 janvier 2012.

Cet arrangement a par ailleurs prévu de surseoir au sort de l'impôt exigé au titre du réinvestissement exonéré.

En conséquence, la Banque a présenté en novembre 2012 les états financiers de l'exercice 2011 tels que modifiés aux fins de répondre aux exigences fiscales et comptables conformément à l'accord convenu avec l'administration fiscale, approuvé par le conseil d'administration, et a obtenu l'acquit final.

Il reste entendu que ces modifications seront présentées à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour approbation définitive.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président- Directeur General

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.